



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 2

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

30/01/2023

Date d'affichage

30/01/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I.I....

et publication du :

..I.I....

L'an deux mille vingt-trois, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. ACURCIO Didier, M. BAYARD Jean-Yves, M. BOURNET Patrick, Mme COMBALBERT Chantal, M. GABENS Alain, M. LAMOLINAIRIE Michel, Mme LAMOLINAIRIE Josiane, M. LANDOU Benoît, M. METTEFEU Bernard, Mme MIRC Éliane, M. MOISSET Serge, Mme PIQUARD Laetitia, M. ROBERT Jean-Paul, M. TURPIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. SERRALTA Thibault donne pouvoir à M. GABENS Alain, Mme MORITZ Corinne donne pouvoir à Mme COMBALBERT Chantal

Etai(ent) absent(s) :

Mme PEGEOT Nathalie, Mme BEDENES Roselyne, Mme DULIAN Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MORITZ Corinne, M. SERRALTA Thibault

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAMOLINAIRIE Josiane

Numéro interne de l'acte : 0602202303

Objet : Réhabilitation de la salle des fêtes de Léríbosc

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle des fêtes Leribosc.

L'estimation des travaux globale s'élève à 123 479,98 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte ainsi que les dépenses connexes pour un montant de 22 817,60 € HT, soit un coût d'opération de 146 297,58 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une inscription **au Contrat Territorial Occitanie** pour la programmation **2023 (ainsi qu'au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023) du PETR Garonne Quercy Gascogne.**

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- du Département de Tarn-et-Garonne

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
	Montant HT	Aides publiques	Montant	%
<u>Honoraires</u>	14 817,60 €	Union européenne	- €	0,00%
<u>Dépenses d'investissement</u>			- €	0,00%
Acquisitions immobilières	0,00 €	Subvention État (1)	42 600,00 €	29,12%
Travaux	123 479,98 €	Autre financement de l'État (préciser)	- €	0,00%
Matériel-équipements	0,00 €	Conseil régional	34 574,00 €	23,63%
Dépenses connexes (Bureau de contrôle, SPS et étude de sol)	8 000,00 €	Conseil départemental : Contrat d'équipement	39 820,00 €	27,22%
		Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Fonds Régional d'Intervention FRI	- €	0,00%
		Région accessibilité	- €	0,00%
SOUS-TOTAL	146 297,58 €	Autres (préciser)	- €	0,00%
<u>Dépenses de fonctionnement</u>				
Salaires	0,00 €			
Frais divers de fonctionnement (à préciser)	0,00 €	SOUS-TOTAL	116 994,00 €	79,97%
	0,00 €	<u>Autofinancement</u>	29 303,58 €	20,03%
SOUS-TOTAL	0,00 €	Emprunts		
TOTAL GENERAL	146 297,58 €	TOTAL GENERAL	146 297,58 €	

(1) Ne pas préciser le type de fonds

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant prévisionnel indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès,
 - du Département de Tarn-et-Garonne
 - de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
 - de l'Etat

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

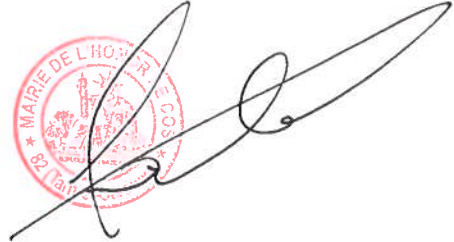
AR Prefecture

082-218200764-20230206-0602202303-DE
Reçu le 07/02/2023

VOTE : à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à L'HONOR DE COS
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE L'HONOR DE COS" and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 2

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation
30/01/2023

Date d'affichage
30/01/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-trois, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. ACURCIO Didier, M. BAYARD Jean-Yves, M. BOURNET Patrick, Mme COMBALBERT Chantal, M. GABENS Alain, M. LAMOLINAIRIE Michel, Mme LAMOLINAIRIE Josiane, M. LANDOU Benoît, M. METTEFEU Bernard, Mme MIRC Éliane, M. MOISSET Serge, Mme PIQUARD Laetitia, M. ROBERT Jean-Paul, M. TURPIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. SERRALTA Thibault donne pouvoir à M. GABENS Alain, Mme MORITZ Corinne donne pouvoir à Mme COMBALBERT Chantal

Etai(ent) absent(s) :

Mme PEGEOT Nathalie, Mme BEDENES Roselyne, Mme DULIAN Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MORITZ Corinne, M. SERRALTA Thibault

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAMOLINAIRIE Josiane

Numéro interne de l'acte : 0602202302

Objet : Réfection de la toiture de l'église d'Aussac

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet : Réfection de la toiture de l'Eglise Aussac

L'estimation des travaux globale s'élève à 73 500,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 6 615,00 € HT soit un coût d'opération de 80 115,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une inscription **au Contrat Territorial Occitanie** pour la programmation **2023** ainsi qu'**au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023 du PETR Garonne Quercy Gascogne**.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
	Montant HT	Aides publiques	Montant	%
<u>Honoraires</u>	6 615,00 €	Union européenne	- €	0%
<u>Dépenses d'investissement</u>			- €	0%
Acquisitions immobilières	0,00 €	Subvention État (1)	24 034,50 €	30%
Travaux	73 500,00 €	Autre financement de l'État (préciser)	- €	0%
Matériel-équipements	0,00 €	Conseil régional	16 023,00 €	20%
Dépenses connexes	0,00 €	Conseil départemental	24 034,50 €	30%
		Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Fonds Régional d'Intervention FRI	- €	0%
		Région accessibilité	- €	0%
SOUS-TOTAL	80 115,00 €	Autres (préciser)	- €	0%
<u>Dépenses de fonctionnement</u>				
Salaires	0,00 €			
Frais divers de fonctionnement (à préciser)	0,00 €	SOUS-TOTAL	64 092,00 €	80%
	0,00 €	<u>Autofinancement</u>	16 023,00 €	20%
SOUS-TOTAL	0,00 €	Emprunts		
TOTAL GENERAL	80 115,00 €	TOTAL GENERAL	80 115,00 €	

(1) Ne pas préciser le type de fonds

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant prévisionnel indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès,
 - du Département de Tarn-et-Garonne
 - de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
 - de l'Etat
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

AR Prefecture

082-218200764-20230206-0602202302-DE

Reçu le 07/02/2023

VOTE : à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à L'HONOR DE COS
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE L'HONOR DE COS" and "11700 L'HONOR DE COS Pyrénées-Orientales".



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 2

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

30/01/2023

Date d'affichage

30/01/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-trois, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMOLINAIRIE Michel.

Etaient présents :

M. ACURCIO Didier, M. BAYARD Jean-Yves, M. BOURNET Patrick, Mme COMBALBERT Chantal, M. GABENS Alain, M. LAMOLINAIRIE Michel, Mme LAMOLINAIRIE Josiane, M. LANDOU Benoît, M. METTEFEU Bernard, Mme MIRC Éliane, M. MOISSET Serge, Mme PIQUARD Laetitia, M. ROBERT Jean-Paul, M. TURPIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. SERRALTA Thibault donne pouvoir à M. GABENS Alain, Mme MORITZ Corinne donne pouvoir à Mme COMBALBERT Chantal

Etai(ent) absent(s) :

Mme BEDENES Roselyne, Mme DULIAN Alexandra, Mme PEGEOT Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MORITZ Corinne, M. SERRALTA Thibault

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAMOLINAIRIE Josiane

Numéro interne de l'acte : 0602202305

Objet : Tarifs et règlement de location des salles des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location des salles des fêtes communales.

Il propose que ces tarifs soient revus en raison de l'augmentation conséquente des frais de gestion de celles-ci :

- tarif de l'électricité en très forte hausse
- coût du personnel communal pour le nettoyage des salles avant et après l'octaion
- augmentation du coût général de l'entretien des bâtiments (travaux, réparations...)

Il rappelle que les salles des fêtes sont régulièrement louées les week-end depuis la fin de la pandémie et que celles-ci sont régulièrement utilisées à titre gratuit par les associations de la communes.

AR Prefecture

082-218200764-20230206-0602202305-DE
Reçu le 07/02/2023

Il propose d'approuver les tarifs de location de chaque salle des fêtes soit Léribosc et Loubéjac,
~~ainsi que le règlement et joints en annexe~~

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à L'HONOR DE COS
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'HONOR DE COS' at the top and 'Lot-et-Garonne' at the bottom, with a central emblem.



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 2

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

30/01/2023

Date d'affichage

30/01/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-trois, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. ACURCIO Didier, M. BAYARD Jean-Yves, M. BOURNET Patrick, Mme COMBALBERT Chantal, M. GABENS Alain, M. LAMOLINAIRIE Michel, Mme LAMOLINAIRIE Josiane, M. LANDOU Benoît, M. METTEFEU Bernard, Mme MIRC Éliane, M. MOISSET Serge, Mme PIQUARD Laetitia, M. ROBERT Jean-Paul, M. TURPIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. SERRALTA Thibault donne pouvoir à M. GABENS Alain, Mme MORITZ Corinne donne pouvoir à Mme COMBALBERT Chantal

Etai(ent) absent(s) :

Mme PEGEOT Nathalie, Mme BEDENES Roselyne, Mme DULIAN Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MORITZ Corinne, M. SERRALTA Thibault

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAMOLINAIRIE Josiane

Numéro interne de l'acte : 0602202304

Objet : Fixation du loyer des logements communaux sis 60 chemin du Four apt 4 et 881 route d'Aussac et autorisation donnée au Maire de signer les baux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement sis 60 chemin du Four, appartement 4, 82130 L'Honor de Cos et 881 route d'Aussac 82130 L'Honor de Cos sont disponibles à la location.

Des travaux importants ont été réalisés dans le logement : apt 4, 60 chemin du Four 82130 L'Honor de Cos.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il s'agit d'un logement de 70 m² constitué d'un salon, d'une cuisine, d'une chambre et d'une salle de bains au 2^{ème} étage d'un immeuble composé de 4 logements communaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débiter la location à compter du 01 février 2022 pour le logement sis 60 chemin du Four, apt 4. Pour ce faire, il présente le modèle de bail qu'il a établi. Le logement sis 881 route d'Aussac sera mis à la

location à partir du 01 mars 2022 pour un loyer identique au précédent locataire soit ~~trois cent trente huit euros quatorze centimes~~ (338.14 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer au logement : apt 4, 60 chemin du Four conventionné, un loyer conforme à sa superficie et au logement de ce type dans le secteur.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de fixer le montant mensuel du loyer du logement communal sis 60 chemin du Four, apt 4 à trois cent quatre-vingt-cinq euros (385 €) charges non comprises (eau, assainissement électricité, etc).

Décide de fixer le montant de la caution du logement sis 60 chemin du Four, apt 4, à trois cent quatre-vingt-cinq euros (385 €) (soit un mois de location), cette caution devant être réglée avant remise des clefs aux locataires.

Dit que le loyer des deux logements sera payé par virement bancaire sur le compte bancaire de la Mairie (perception).

Dit que celui-ci sera révisé annuellement au 01 juillet conformément à la formule suivante : indice de référence des loyers du 4ème trimestre de l'année N-1 / indice de référence des loyers du 4ème trimestre de l'année N-2.

Approuve le bail présenté et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

VOTE : à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à L'HONOR DE COS
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'HONOR DE COS' and 'L'HONOR DE COS' around the perimeter, with a central emblem.